



Ad. E.

**Me Louis Payette, Ad. E.**  
Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.  
Montréal

*Ces notes biographiques ne s'avèrent pas exhaustives.*

Associé du cabinet, Me Louis Payette pratique en droit commercial, notamment dans les domaines suivants : transactions garanties, financement d'équipement, financement structuré, prêts syndiqués, fiducies immobilières et autres fiducies commerciales, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de titrisation de prêts et de créances du Québec.

## **CONTRIBUTION**

Me Payette a enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Montréal aux cycles supérieurs et au niveau postdoctoral (1967-1980). ● Pour le Barreau, il a préparé les cours sur les sûretés destinés aux juges et aux juristes pour l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec* (1994). La documentation a ensuite été transformée en l'ouvrage *Les sûretés réelles dans le Code civil du Québec* (3<sup>e</sup> éd., 2006, prix Walter Owen 1996 et 2002), qui est maintenant une référence abondamment utilisée ou citée par les praticiens et les tribunaux. ● Il a agi au sein de la délégation canadienne auprès de l'Organisation des États américains dans le cadre de la négociation et de la rédaction d'une loi modèle sur les sûretés mobilières pour les États d'Amérique latine et a récemment participé à la mise en place de programmes de crédits immobiliers et de financement hypothécaire en Afrique et en Europe de l'Est.

## **RAYONNEMENT**

Recommandé par *Lexpert/American Lawyer Media Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada* et *The Best Lawyers in Canada* comme l'un des praticiens émérites en droit bancaire, il a reçu la Médaille Paul-André Crépeau de l'Association du Barreau canadien décernée aux juristes ayant contribué à l'avancement des aspects internationaux du droit privé et du droit commercial au Canada.